

LE BAR COMMUN

Taille commune : 25 à 70 cm

Taille minimale de capture : 42 cm

Marquage obligatoire

Saisonnalité : mai à décembre



BIOLOGIE DE L'ESPÈCE

Répartition bathymétrique : Poisson côtier benthopélagique se déplaçant du fond vers la surface

Age de maturité sexuelle : 4 ans à 6 années selon le sexe dans le Golfe de Gascogne

Régime alimentaire : Crustacés au stade juvénile, crustacés céphalopodes et poissons au stade adulte

Mode de vie : Grégaire (vit en banc)

BIOTOPE

Ce poisson se rencontre essentiellement au-dessus des fonds sableux ou rocheux de la frange littorale. Il pénètre en eaux saumâtres et dans les ports. Des juvéniles ont déjà été observés dans la partie terminale des fleuves côtiers.

Il peut être rencontré entre la surface, dans les eaux agitées où il chasse, et 30 mètres de profondeur environ (exceptionnellement 100 m).

DESCRIPTION

Le corps de ce poisson est allongé et légèrement comprimé. Sa taille est ordinairement comprise entre 70 et 80 cm (1,10 m au maximum). **Les deux nageoires dorsales** (la première épineuse et la deuxième molle) **sont bien séparées et ont presque les mêmes longueurs et hauteurs.** La nageoire anale est composée de 10 rayons mous précédés de 3 rayons épineux. Le pédoncule* caudal est assez allongé et la nageoire caudale est échancrée, avec un lobe supérieur souvent un peu plus long que le lobe inférieur. Les nageoires pectorales sont courtes.

La partie supérieure de la tête est assez rectiligne, la mâchoire supérieure est un peu plus courte que la mâchoire inférieure. **L'opercule* peut porter une tache noire plus ou moins visible dans sa partie postéro-supérieure.** Les écailles sont de petite taille mais bien apparentes. La ligne latérale* est légèrement arquée dans la partie antérieure du corps.

Le dos est de teinte grise, les flancs sont plus clairs, avec des reflets jaunâtres ou argentés. Les nageoires pectorales et ventrales sont blanc jaunâtre, les autres sont plus foncées.

Essentiellement chez les jeunes individus, des taches noires peuvent être présentes dans la région dorso-ventrale.

ESPÈCES RESSEMBLANTES

Le bar tacheté : *Dicentrarchus punctatus*. Celui-ci possède une tache operculaire bien nette et des taches noires de petite taille sur la partie supérieure du corps.

Des confusions sont possibles aussi avec des mullets, mais la forme du corps ainsi que l'allure et la position de la bouche sont très différents. Autre critère de distinction pratique : chez le bar, la nageoire latérale est en-dessous de la pointe de l'opercule branchial alors que chez le mullet, elle est au-dessus.

ALIMENTATION

Les jeunes et les subadultes consomment surtout des crustacés. Les adultes consomment encore des crustacés, mais aussi des céphalopodes (*calmars*), et surtout des poissons (sardines, anchois, *tacauds*...).

La chasse est effectuée soit par des individus seuls à l'affût, près du fond, ou face au courant ou dans les remous. Les poissons pélagiques peuvent aussi être chassés par des bars en bancs. Le bar a une réputation de grande voracité mais aussi de méfiance.

REPRODUCTION - MULTIPLICATION

La maturité sexuelle est variable selon le sexe et le lieu de vie. Elle est plus précoce chez les mâles, et en Méditerranée (2 ans) que chez les femelles, en Atlantique (6 ans).

Le frai se fait à la côte, à une profondeur inférieure à 10 m, entre décembre et mars en Méditerranée. Le ou les mâles suivent une femelle à l'abdomen gonflé, et la fécondation est externe. Les œufs sont pélagiques*, à l'éclosion la larve*, tant qu'elle possède du vitellus, nage le ventre en l'air !

VIE ASSOCIÉE

Les juvéniles sont toujours en bancs avec des poissons de même taille mais qui peuvent être d'une autre espèce. Les adultes peuvent constituer des bancs avec des mullets ou des *dorades grises* (grisets).

DIVERS BIOLOGIE

Le bar affectionne les eaux très oxygénées, les zones de mer agitée, et, quand la mer est trop calme et que la surface s'appauvrit en oxygène, il remonte sous la surface et semble endormi. Toutefois il pénètre dans des zones estuariennes relativement pauvres en oxygène.

L'espérance de vie du bar est variable : une trentaine d'années en aquarium, 24 ans en Irlande, 6 ans au maximum le plus souvent en Méditerranée.

Le bar est une espèce commune qui peut vivre en banc lorsqu'il est jeune, et de manière plus solitaire ensuite.

Il peut être assez facilement observé par les plongeurs s'il n'est pas éclairé de manière trop forte (éviter les phares de plongée...). Il est curieux et n'hésitera pas à approcher les plongeurs discrets.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

En mer du Nord, des plongeurs ont remarqué que ce poisson était observé au-dessus d'épaves où autrefois les morues (surpêchées ces derniers temps) étaient présentes.

Dans ces zones de plongée, lorsqu'on recherche une épave ou une zone rocheuse intéressante, il peut être intéressant de se diriger là où on observe des regroupements de bars !

C'est un poisson très recherché des pêcheurs qui apprécient sa chair ferme et délicate.

Attention, dans les restaurants, quand le menu indique « loup », il peut s'agir de la blennie-loup ou loup de l'Atlantique : *Anarhichas lupus*, qui possède une chair bien moins estimable et de valeur commerciale très inférieure.

Ce poisson est l'objet d'une aquaculture importante ; le marché espagnol absorbe une bonne partie de la production française. Par opposition au poisson d'élevage, le poisson pêché est nommé « bar de ligne ». Il se pêche surtout à la palangre, de fond ou flottante, ou à la traîne. Parfois aussi il est pêché à la senne ou au chalut.

Le loup était considéré par les grecs et les romains comme intelligent et rusé. On pensait qu'il pouvait s'ensabler pour éviter un filet, ou se dégager des mailles de celui-ci d'une manière très habile, ou encore qu'il pouvait volontairement agrandir sa plaie pour se dégager d'un hameçon !

RÉGLEMENTATION

Selon le textes en vigueur, la capture de tout individu de moins de 42 cm est interdite quelle que soit la technique utilisée. Le marquage est obligatoire dès sa capture.

Pour 2020, si la pêche du bar reste autorisée toute l'année au sud du 48° parallèle, elle reste limitée à 2 poissons par pêcheur et par jour.